

Diagnostic agricole et analyse du marché foncier

Le sud-Luberon compte 576 exploitations (y compris les 84 sur la commune de Pertuis) et 16.378 hectares de SAU.

Les chefs d'exploitation âgés de plus de 55 ans représentent le tiers des exploitants, dont 56 % sans successeur sur la communauté de communes Luberon-Durance et 47 % sur le canton de Cadenet.

Ainsi, les perspectives de cessation d'activité sont nombreuses d'ici 5 à 10 ans.

Au-delà des chiffres, l'intérêt de l'étude foncière repose essentiellement sur l'identification des vendeurs potentiels. La SAFER a ainsi les moyens de contacter les personnes libérant des surfaces agricoles, afin de connaître leur projet vis-à-vis de leurs biens : vendre ou louer. Ce positionnement très en amont du marché devrait permettre à la SAFER d'en améliorer sa maîtrise, afin de l'orienter vers les priorités départementales souhaitées par les élus locaux et les responsables agricoles.

Friches : une action de réhabilitation en cours

Une action d'identification des parcelles en friche a été engagée avec les responsables agricoles, sur les communes de La Tour-d'Aigues et de La Bastidonne,

en novembre 2002. Une première série de courriers a été envoyée début décembre pour contacter les propriétaires des parcelles en friche et leur proposer de les faire exploiter.

Au cours de l'année 2003, l'animation foncière mise en œuvre dans le cadre de la convention passée avec la SAFER est en partie montée en régime quant au suivi des dossiers et à l'observation du marché foncier.

- Sur le territoire des 13 communes adhérentes à la communauté de communes Sud-Luberon-Durance, le comité de suivi s'est réuni à cinq reprises afin d'examiner 10 dossiers d'acquisitions amiables et 2 dossiers de préemption. 85 personnes ont été rencontrées et le comité a examiné la candidature de 54 exploitations (voir encadré).

- Sur le territoire des 9 communes du canton de Cadenet, le comité de suivi ne s'est réuni qu'une seule fois, en décembre 2003, malgré un marché notifié significatif. Si le rendement de ces moyens d'animation ne s'améliore pas, ce résultat amènera à s'interroger sur la plus-value apportée par ce type d'animation, sachant qu'elle intervient en complément des conventions d'intervention foncière, signées entre la SAFER et une grande partie des communes du canton, et de la convention d'aménagement rural passée entre la commune de Villelaure et la SAFER.

Cucuron



Parc, SAFER et profession agricole partenaires pour aider un jeune agriculteur à s'installer

Un exemple concret : la "vente X." sur les communes de La Tour-d'Aigues, La Bastidonne et Pertuis

Caractéristiques techniques : 17 parcelles, représentant 9ha 65a 26ca réparties sur 3 communes, La Tour-d'Aigues, la Bastidonne et Pertuis. Il y a deux ans, l'agriculteur en place est tombé gravement malade. Sa compagne, ne pouvant plus assumer seule l'exploitation du domaine viticole, a signé avec la SAFER une convention de mise à disposition (CMD), portant sur environ 10 hectares de vigne et sur 2 campagnes. Le fermier retenu pour l'exploitation des parcelles avait été proposé par l'agriculteur en place. En 2002, l'agriculteur en place décède. Ses héritiers ont souhaité vendre la totalité de l'exploitation. La SAFER a été contactée pour réaliser la vente, une recherche de candidatures a été effectuée. Au terme de celle-ci, 15 candidatures ont été étudiées en comité de suivi local, puis en comité technique départemental (l'organe de décision de la SAFER sur les attributions au niveau du département).

Au final, ce sont 8 attributaires qui ont été retenus et qui ont signé l'acte d'achat chez le notaire.

Sur les 8 attributaires :

- 4 ont moins de 40 ans
- 2 vont pouvoir s'installer comme exploitant avec la surface qui leur a été attribuée.

Sur la commune de La Bastidonne, l'opération a permis une restructuration parcellaire, puisque les parcelles ont été attribuées à 3 candidats contigus ; une parcelle a même fait l'objet d'un document d'arpentage afin de la diviser en trois, de façon conforme à la répartition sur le terrain. Sur la commune de Pertuis, une parcelle de 62 ares était à la vente, plusieurs candidatures ont été enregistrées. Après examen des candidatures par le comité de suivi local, entériné par le comité technique départemental, c'est la candidature d'un jeune agriculteur (20 ans) qui a été retenue. Grâce à cette parcelle, il va pouvoir s'installer et acquérir le statut d'exploitant !

Cheval-Blanc



DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE AGRICOLE DE LA DURANCE

Après plusieurs mois d'interruption, le travail d'animation dans la plaine agricole de la Durance a repris. Le Parc, maître d'ouvrage, en a confié la maîtrise d'œuvre à la Chambre d'agriculture du Vaucluse. Celle-ci, en accord avec le GDA des cantons de Pertuis et de Cadenet, a recruté un technicien à temps plein pour réaliser l'animation sur le territoire de la plaine des communes de Pertuis, Villelaure, Cadenet, Puyvert, Lauris, Puget et Mérindol.

Plus qu'un nouveau diagnostic de la situation de déprise maintes fois analysée, le travail d'animation a porté sur un recensement des besoins existants. En 2004, plusieurs actions devraient voir le jour concernant l'amélioration du fonctionnement des ASA, la valorisation des pratiques agricoles et l'aménagement foncier.

Après les nombreuses tentatives d'animation menées depuis plusieurs années, de très gros espoirs sont mis sur les réalisations de 2004.